



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mille vingt-cinq le 26 septembre,** le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation :** 19 septembre 2025

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Hélène LEVA, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

**Procurations**

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET  
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS  
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX  
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Italo GARD  
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Hélène LEVA  
Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE  
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Daniel FAVRE

**Nombre de conseillers :** **27**

En exercice	:	27	Pour	:	21
Présents	:	19	Contre	:	/
Votants	:	27	Abstention	:	6

### **1.1.1. COMMANDE PUBLIQUE – AVENANT LOT 1 MARCHÉ DE LA HALLE COUVERTE ET BUVETTE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DEL 2025 078 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE**

**Madame le Maire,**

RAPPELLE que les travaux de la halle couverte et la buvette ont débuté en février 2025.

EXPLIQUE qu'il convient d'établir un avenant pour le lot 1 « GROS ŒUVRE » afin de formaliser une plus-value d'un montant total de 18 267,65 € HT correspondant à la réalisation, d'une part, de l'ensemble des réseaux sous dallage (besoins électriques) et, d'autre part, de socles bétons pour la stabilité des installations, suite à la mise en place de coffrets prises dans le dallage.

PRECISE qu'il s'agit du premier avenant modifiant ce lot.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du Code de la commande publique, et notamment les articles L2194-1 et R2194-8,

**Vu** la délibération n°2024\_106M du Conseil municipal du 6 décembre 2024 attribuant les marchés de travaux pour la Halle couverte et la buvette,

**Vu** l'erreur matérielle relevée dans la délibération DEL2025\_078 du Conseil municipal du 26 septembre 2025 concernant les montants du prix HT et du prix TTC pour le lot 1,

**Considérant** que dans le cadre de cette opération, un avenant doit être établi pour le lot n°1 « GROS ŒUVRE », notifié le 12 février 2025 à l'entreprise BATI CHABLAIS,

**Considérant** que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value de 18 267,65 € HT soit 21 921,18 € TTC, correspondant à des travaux modificatifs demandés par la maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que selon l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

**Considérant** que le montant initial du lot 1 s'élève à 185 005,69 € HT soit 222 006,83 € TTC et que le montant de la modification est une plus-value de 18 267,65 € HT soit 9,84% du montant initial du lot et soit 2,02% du montant total du marché,

**Considérant** que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 203 273,34 € HT, soit 243 928,01 € TTC,

**Considérant** l'avenant n°1 corrigé ci-joint,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot 1 à 203 273,34 € HT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer à signer le présent avenant corrigé et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : **13 NOV. 2025** Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 26 septembre 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

**13 NOV. 2025**



Le secrétaire de séance – Daniel FAVRE

